



ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS
Conseil National de l'Ordre

Docteur Bernard LE DOUARIN

Secrétaire Général Adjoint

Mesdames, Messieurs les Présidents

Paris, le 10 avril 2017

CBG/DB/SP R.

Contact : Madame Cécile BISSONNIER-GILLOT - ☎ 01 53 89 32 58

E-mail : bissonnier.cecile@cn.medecin.fr

Objet : Site internet « Alerte Pro Santé »

Mesdames, Messieurs les Présidents et Chers Confrères,

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins a été interrogé à plusieurs reprises cette semaine par des Présidents de Conseils régionaux et de Conseils départementaux de l'Ordre des Médecins sur l'ouverture du site « Alerte Pro Santé ».

Les promoteurs de ce site invitent les professionnels de santé à lui signaler :

- Les vols ou pertes de feuilles de soins ou d'ordonnances, tampons, cartes professionnelles...
- La falsification de documents (certificats médicaux, fausses prescriptions ...)

Nous souhaitons porter à votre connaissance le fait que nous ne connaissons pas ce site.

À la lecture des pages promotionnelles de ce site, plusieurs observations vont être faites à la société 161 propriétaire du site « Alerte Pro Santé » :

- 1- Le Conseil National de l'Ordre des Médecins est très réservé sur cette initiative pour laquelle il n'a pas été approché : Cette possibilité de déclarer un évènement tel que le vol ou la falsification d'une ordonnance risque de créer un circuit parallèle avec les démarches que nous invitons les médecins à effectuer tant auprès des autorités de police qu'auprès de leur Ordre.
- 2- Le Conseil National de l'Ordre des Médecins n'a pas été sollicité pour autoriser l'utilisation de son logo qui apparaît à chaque bas de page de ce site.
Par ailleurs, le renvoi au site du Conseil National de l'Ordre des Médecins ne se justifie pas, car présentant peu d'intérêt dans ces situations.
- 3- « Alerte Pro Santé » déclare s'adresser aux professionnels de santé : notre Institution exige la suppression des certaines professions citées : chiropracteur, ostéopathe, psycho-praticien, ... qui ne sont pas répertoriées au nombre des professions de santé dans le code de la santé publique.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites réservées à ce dossier.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les Présidents et Chers Confrères, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Docteur Bernard LE DOUARIN